

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

«Devenez un #GOVoyageur »

Article 1 : Organisation

La société Vacaciones eDreams, dont le siège social est Passeig de la Zona Franca, 191-205, 08038, Barcelone, Espagne, enregistrée sous les coordonnées suivantes : Tomo 31908 Folio 069 Hoja B-200680 Inscripción 1, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après dénommé : « Devenez un #GOVoyageur » du 26/09/2018 à 11h00 au 23/10/2018 à 23h59 heure de Paris ; ci-après le « Jeu ». Ce Jeu n'est en aucune façon associé, commandité ou administré par la société Instagram.

Article 2 : Participants

Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures à la date du début du Jeu, et résidant en France métropolitaine. Toute participation au Jeu nécessite un accès internet et un compte personnel Instagram.

Sont exclues du Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées dans le présent règlement ainsi que les membres du personnel de Vacaciones eDreams, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

Les participants peuvent renouveler leur participation sans limite durant toute la durée du Jeu dans la mesure où la photographie et la légende associée sont différentes à chaque participation. Vacaciones eDreams se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour assurer le respect de cette règle.

Vacaciones eDreams se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement, ainsi que les lois et règlements français applicables en la matière.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- se connecter à son compte Instagram personnel ;
- suivre le compte Instagram @go_voyages et @airaustralofficiel ;
- publier une photo de lui ou d'elle en voyage, dans un lieu ou un paysage qui lui a laissé un souvenir inoubliable sur son compte personnel entre le 26/09/2018 à 11 h et le 23/10/2018 à 23 h 59 ;
- expliquer en quoi il s'agit de l'un de ses meilleurs souvenirs de voyage dans la légende en commençant par « Mon meilleur souvenir de #govoyageur, c'est... » ou « Mon meilleur souvenir de #govoyageuse, c'est... » ;
- s'assurer que son compte soit public pendant toute la durée du Jeu.

Les participants peuvent renouveler leur participation sans limite durant toute la durée du Jeu dans la mesure où la photographie et la légende associée sont différentes à chaque participation.

Les horaires indiqués dans le présent règlement correspondent à l'heure de Paris. Quatre (4) gagnants seront choisis durant toute la durée du Jeu : le 3/10/2018, le 10/10/2018, le 17/10/2018 et le 24/10/2018 parmi tous les participants ayant participé au Jeu dans les conditions du présent règlement. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement entraînera une disqualification et l'impossibilité de remporter les lots éventuellement attribués. Tout participant suspecté de fraude pourra être exclu du Jeu par Vacaciones eDreams sans que cette dernière n'ait à en justifier. Plus généralement, toute tentative de perturbation du processus normal du déroulement du Jeu entraînera une disqualification du participant. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation ou de tentative de multi-participation.

Article 4 : Responsabilité du participant

Le participant s'engage à participer au Jeu de manière loyale et de bonne foi.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement entraînera une disqualification et l'impossibilité de remporter les lots éventuellement attribués. Tout participant suspecté de fraude pourra être exclu du Jeu par Vacaciones eDreams sans que Vacaciones eDreams n'ait à en justifier. Plus généralement, toute tentative de perturbation du processus normal du déroulement du Jeu entraînera une disqualification du participant. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

La photographie soumise par le participant doit respecter la thématique indiquée dans le présent règlement pour être prise en considération.

Le participant garantit être l'unique auteur de la photographie soumise par lui dans le cadre du Jeu et qu'il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété sur la photographie ou la vidéo soumise.

Chaque participant s'engage à avoir la pleine capacité à disposer des droits qu'il détient sur le contenu apporté au sein du Jeu et notamment à ce que la photographie soumise n'ait pas fait l'objet de contrat en cours ou à venir pouvant limiter ou empêcher les dispositions du présent règlement.

Si le participant poste une photographie comportant une ou plusieurs personnes reconnaissables, il doit avoir obtenu au préalable leur accord, et si le sujet est mineur, l'autorisation parentale requise par les lois et réglementations en vigueur. Vacaciones eDreams se réserve le droit de demander aux participants de fournir les justificatifs de cet accord et éventuellement de l'autorisation parentale, pendant la soumission du contenu ou à tout moment durant ou après le jeu concours.

Si l'auteur présente une photographie faisant apparaître d'une manière identifiable une marque, logo, ou tout autre élément susceptible de faire l'objet d'un droit de propriété, il doit avoir obtenu au préalable l'autorisation nécessaire requise par les lois et réglementations en vigueur.

Le participant doit s'assurer personnellement que sa photographie respecte les règles du Jeu. Ainsi, en soumettant sa participation, le participant déclare et garantit à Vacaciones eDreams que :

- sa soumission ne contient pas de contenu violant ou enfreignant les droits de propriété intellectuelle de tout tiers (y compris les droits d'auteurs, les marques protégées, les noms de commerces et les droits de publicité) ;
- la photographie ne contient aucune affirmation non prouvée ou ne pouvant être prouvée ou fausse et/ou trompeuse vis-à-vis d'un consommateur raisonnable ;
- la photographie ne contient ni ne prévoit l'inclusion de tout contenu commercial promouvant un produit, un service ou un objectif autre que ceux de Vacances eDreams ;
- sauf indication contraire dans le présent règlement, la photographie ne contient pas de contenu sur lequel le participant ne possède pas tous les droits, titres et intérêts (ou que le participant n'a pas légalement le droit d'utiliser) ;
- la photographie ne contient aucun contenu obscène ou portant atteinte à l'intégrité morale des tiers de quelque façon que ce soit ;
- la photographie ne viole aucunement les lois et réglementations en vigueur ou la réglementation applicable aux réseaux sociaux ;

Le participant s'engage à respecter les conditions applicables au réseau social Instagram.

Par conséquent, le participant garantit Vacances eDreams contre toute revendication quelle qu'en soit la nature, action en responsabilité, dommage et intérêts, pertes ou dépenses (y compris contre des frais juridiques) occasionnés ou liés à la violation de l'une quelques des garanties ou l'un quelconque des engagements pris par le participant en vertu du présent règlement. Vacances eDreams se réserve le droit de retirer du Jeu ou de disqualifier tout participant contrevenant au présent règlement.

Article 5 : Cession des droits portant sur le contenu Instagram soumis par le participant

Le participant, qu'il remporte un gain dans le cadre du Jeu ou pas, cède à titre gratuit à Vacances eDreams, la totalité de ses droits patrimoniaux relatifs à la photographie soumise par lui dans le cadre du Jeu, notamment ses droits de reproduction, de représentation, d'édition ou d'adaptation, sur tout support, pour une durée de deux années à compter de la fin du Jeu.

Vacaciones eDreams sera en droit d'utiliser et de diffuser les photographies soumises sans restriction, à des fins commerciales, promotionnelles ou autres, sans en informer ni rémunérer les soumissionnaires. Vacances eDreams s'engage à indiquer le nom ou le pseudonyme du participant auteur de la photographie.

Le participant est notamment informé que la ou les photographies soumises par lui seront susceptibles d'être diffusées sur internet.

Article 6 : Gains

Les lots seront attribués conformément à l'article 7 du présent règlement.

Description des lots :

- **4 vols aller-retour pour 2 gagnants (2 billets AR chacun) en classe "loisirs" sur la compagnie aérienne Air Austral au départ de Paris ou Marseille (France) et à destination de Saint-Denis-de-la-Réunion (La Réunion)**

Conditions du lot : le voyage (aller et retour) doit être effectué au maximum un an (12 mois) après la date de remise du lot hors périodes d'embargo (du 16/12/2018 au 30/01/2019 ainsi que du 01/07/2019 au 30/09/2019).

La réservation devra être effectuée entre 90 jours et 20 jours avant la date de voyage. La demande de réservation s'effectuera conformément aux indications figurant sur le message envoyé par GO Voyages à l'adresse e-mail fournie par le gagnant.

Les passagers doivent impérativement voyager sur le même vol. Les billets d'avion sont sujets à disponibilité auprès de la compagnie Air Austral. Le gagnant, majeur, peut être accompagné d'un passager mineur.

La réservation sera confirmée en fonction des remplissages des vols. Une fois la réservation confirmée, les billets ne pourront être ni échangés, ni annulés, ni remboursés. Les billets pourront faire l'objet de modifications d'horaires (si l'horaire initialement prévu était supprimé du programme des vols). Vacances eDreams n'est pas responsable de tout problème ou incident pouvant survenir lors du bénéfice du lot.

Le lot n'est valable qu'une seule fois, sur une seule réservation, est non cumulable avec d'autres promotions en cours, non remboursable et ne peut être transféré ou échangé de quelque façon que ce soit, y compris contre sa valeur en numéraire.

Les billets ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Si les billets n'ont pas été utilisés à la date d'échéance (12 mois après la remise du lot), ils seront restitués à la compagnie Air Austral. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot attribué par un lot de valeur équivalente ou supérieure.

4 vols aller-retour pour 2 gagnants (2 billets AR chacun) en classe "loisirs" sur la compagnie aérienne Air Austral au départ de Paris ou Marseille (France) et à destination de l'Île Maurice

Conditions du lot : le voyage (aller et retour) doit être effectué au maximum un an (12 mois) après la date de remise du lot hors périodes d'embargo (du 16/12/2018 au 30/01/2019 ainsi que du 01/07/2019 au 30/09/2019).

La réservation devra être effectuée entre 90 jours et 20 jours avant la date de voyage. La demande de réservation s'effectuera conformément aux indications figurant sur le message envoyé par GO Voyages à l'adresse e-mail fournie par le gagnant.

Les passagers doivent impérativement voyager sur le même vol. Les billets d'avion sont sujets à disponibilité auprès de la compagnie Air Austral. Le gagnant, majeur, peut être accompagné d'un passager mineur.

La réservation sera confirmée en fonction des remplissages des vols. Une fois la réservation confirmée, les billets ne pourront être ni échangés, ni annulés, ni remboursés. Les billets pourront faire l'objet de modifications d'horaires (si l'horaire initialement prévu était supprimé du programme des vols). Vacances eDreams n'est pas responsable de tout problème ou incident pouvant survenir lors du bénéfice du lot.

Le lot n'est valable qu'une seule fois, sur une seule réservation, est non cumulable avec d'autres promotions en cours, non remboursable et ne peut être transféré ou échangé de quelque façon que ce soit, y compris contre sa valeur en numéraire.

Les billets ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Si les billets n'ont pas été utilisés à la date d'échéance (12 mois après la remise du lot), ils seront restitués à la compagnie Air Austral. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot attribué par un lot de valeur équivalente ou supérieure.

Article 7 : Désignation du gagnant

Les photographies gagnantes seront choisies par un jury (composé de membres de l'équipe Marketing GO Voyages et de blogueurs voyages partenaires de l'opération) parmi toutes les photographies soumises à compter du 26/09/2018 à partir de 11 h selon les critères suivants :

- le lien entre la photographie et la thématique du Jeu ;
- l'originalité et/ou la créativité de la photographie ;
- la qualité de l'image ;
- Le lien entre la photographie et la légende

Au total, 4 photographies gagnantes seront choisies durant toute la durée du Jeu :

- 1 photographie choisie parmi les photographies soumises entre le 26/09/2018 dès 11h et le 2/10/2018 à 23h59, qui recevra 1 lot de 2 billets d'avion Air Austral au départ de Paris et à destination de l'Île Maurice (conditions détaillées dans l'article 6).
- 1 photographie choisie parmi les photographies soumises entre le 26/09/2018 dès 11h et le 9/10/2018 à 23h59, qui recevra 1 lot de 2 billets d'avion Air Austral au départ de Paris ou Marseille et à destination de La Réunion (conditions détaillées dans l'article 6).
- 1 photographie choisie parmi les photographies soumises entre le 26/09/2018 dès 11h et le 16/10/2018 à 23h59, qui recevra 1 lot de 2 billets d'avion Air Austral au départ de Paris et à destination de l'Île Maurice (conditions détaillées dans l'article 6).
- 1 photographie choisie parmi les photographies soumises entre le 26/09/2018 dès 11h et le 23/10/2018 à 23h59, qui recevra 1 lot de 2 billets d'avion Air Austral au départ de Paris ou Marseille et à destination de La Réunion (conditions détaillées dans l'article 6).

Le participant est informé que seules les photographies soumises conformément au présent règlement seront prises en considération.

Vacaciones eDreams garantit au participant l'impartialité, la bonne foi et la loyauté de sa décision qui est sans appel.

Les gagnants seront annoncés sur le compte Instagram de GO Voyages (@go_voyages) au plus tard le 26/10/2018.

Article 8 : Annonce du gagnant

Le gagnant sera contacté sur Instagram via un message privé du compte à partir duquel il aura participé au Jeu. Il devra répondre dans les 10 jours naturels à compter de l'envoi du message en fournissant ses coordonnées (nom, prénom et adresse e-mail). Il recevra un second message par e-mail détaillant la procédure de réservation des vols auprès de la compagnie aérienne.

Vacaciones eDreams n'est pas responsable en cas de fourniture de données incomplètes ou en cas de suppression volontaire ou involontaire ou de perte d'email ou de messages, ou en cas de problème d'accès aux réseaux sociaux.

Article 9 : Remise des lots

Le prix est accepté tel qu'il est annoncé. Il ne pourra être ni échangé contre sa valeur en espèces ou contre tout bien ou prestation quelconque, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie ou d'un équivalent financier. La revente ou le transfert des lots, par quelque moyen que ce soit, sont strictement interdits. Aucun changement (de date, de prix etc.) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à Vacaciones eDreams. Il est précisé que Vacaciones eDreams ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessus. En conséquence, et sauf si cela est expressément prévu, tous les frais généraux relatifs notamment aux frais de déplacement jusqu'à la destination, les frais d'hébergement, les frais de restauration, etc. resteront à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera dû à ce titre.

Le participant est informé que certaines destinations nécessitent le respect de formalités ou d'obligations légales (documents de voyages, visas, formalités médicales ou sanitaires, etc.) susceptibles de s'appliquer à lui et/ou à son accompagnant. Il aura la responsabilité de s'informer et de respecter ces obligations, pour lui et concernant son accompagnant.

En tout état de cause, le participant est seul responsable de son gain et de son utilisation, ainsi que du bénéfice de son gain par son accompagnant. Au moment de la remise des prix, Vacaciones eDreams se réserve la possibilité de remplacer le prix par un prix d'une valeur équivalente ou de remplacer un lot par le versement de sa valeur en espèces en prenant l'Euro comme monnaie de référence, si des circonstances extérieures l'y contraignent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être réclamée à cet égard. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 10 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au Jeu sont exclusivement destinées à Vacaciones eDreams. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du Jeu ne pourront pas y participer. Tout participant au Jeu dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite par courrier à Vacaciones eDreams dont l'adresse est mentionnée à l'article 1. Les gagnant(s) autorisent Vacaciones eDreams à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Article 11 : Jeu sans obligation d'achat

En l'état actuel des offres de service et de la technique, la majorité des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes. Il est donc expressément précisé que tout accès au Jeu (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le joueur de se connecter au site de

Vacaciones eDreams ou de ses partenaires et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Toute demande de remboursement des frais de participation au Jeu doit être effectuée au plus tard quatre-vingt-dix jours (90) jours (cachet de la poste faisant foi) après la date de connexion par l'internaute et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés.

Les frais de connexion (hors connexion ADSL, par câble ou liaison spécialisée) au site internet pour participer au Jeu seront remboursés sur simple demande adressée exclusivement par courrier accompagnée des justificatifs demandés ci-dessous. Vacaciones eDreams s'engage à rembourser les frais de connexion à hauteur d'un forfait équivalent à trois (3) minutes de connexion ainsi que les frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement. La demande sera adressée par voie postale à l'adresse suivante :

Vacaciones eDreams SL - (Département Relation Client)
Jeu Concours « *Devenez un #GOVoyageur* »
Passeig de la Zona Franca, 191-205, 08038 Barcelone, Espagne.

Les frais de participation seront remboursés aux joueurs sur présentation ou indication cumulativement :

- 1) de leur nom prénom, adresse postale et adresse électronique
- 2) du nom du Jeu ainsi que le site sur lequel il est accessible
- 3) de la date de début et de fin du Jeu
- 4) de la copie de sa carte d'identité recto/verso
- 5) d'une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.
- 6) d'un Relevé d'identité bancaire ou d'un Relevé d'identité postal
- 7) de la date et l'heure des communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie du Jeu.

Vacaciones eDreams conserve en mémoire temporairement, pendant la durée du jeu jusqu'à la détermination du gagnant et ce jusqu'à l'expiration du délai de contestation, les dates et heures d'entrée et de sortie du Jeu.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur pour un envoi au sein de l'Union Européenne sur simple demande écrite figurant sur la demande de remboursement. La demande de remboursement sera traitée en moyenne sous un (1) mois, par virement bancaire.

Toute demande n'incluant pas l'ensemble des éléments visés ci-dessus, transmise au-delà de la date mentionnée ci-dessus, illisible, avec des coordonnées erronées ou ne respectant pas les conditions ci-dessus, sera automatiquement rejetée et n'aura pas de suite.

Article 12 : Règlement

Le présent règlement est disponible sur le site internet <http://www.govoyages.fr/blog/> et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier simple à :

Vacaciones eDreams SL - (Département Social Media & Content)
Jeu Concours GO Voyages « *Devenez un #GOVoyageur* »
Carrer de Bailén, 67-69, 08009 Barcelone, Espagne.

Le coût de cette demande d'envoi sera remboursé sur la base du tarif lent en vigueur (un remboursement par personne).

Article 13 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent règlement y compris, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 14 : Responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation de caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Vacances eDreams ne pourra être tenue responsable, notamment, des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, le réseau social Instagram, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné. Le présent Jeu n'est pas organisé ou associé avec le réseau social Instagram.

Vacaciones eDreams ne garantit pas que le site internet à partir duquel le Jeu est accessible fonctionne sans interruption, qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques ou des défauts. La responsabilité de Vacances eDreams ne pourra être engagée sur ce fondement. Elle ne pourra pas davantage être tenue pour responsable des dysfonctionnements techniques du Jeu, si les participants ne parvenaient pas à se connecter au site du Jeu ou à jouer, si les données relatives à l'inscription ne parvenaient pas pour une raison quelconque non imputable à Vacances eDreams, lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter ou en cas de problèmes d'acheminement du courrier électronique. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La participation au Jeu est de la seule responsabilité des participants. Vacances eDreams ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé notamment aux participants, aux équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou toutes conséquences directes ou indirectes pouvant découler, notamment de leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Vacances eDreams ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Dans tous les cas, elle se réserve la possibilité de prolonger la période de participation. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Vacaciones eDreams ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...), cas fortuits ou faits d'un tiers, privant notamment partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Vacaciones eDreams ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des gains par les participants bénéficiaires dès lors qu'ils en auront pris possession. En tout

état de cause, si une quelconque responsabilité devait être encourue par Vacances eDreams, cette dernière ne pourrait dépasser la valeur d'un lot.

De même Vacances eDreams, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des lots par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à Vacances eDreams, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

De manière générale, Vacances eDreams ne pourra être responsable des agissements ou du comportement des participants et des gagnants.

Article 15 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

Vacances eDreams se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du Jeu à Vacances eDreams. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de Vacances eDreams ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

De convention expresse entre le participant et Vacances eDreams, seuls les systèmes et fichiers informatiques de Vacances eDreams feront foi.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, Vacances eDreams pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Vacances eDreams.

Article 16 : Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application du présent règlement, la contestation sera soumise à l'appréciation souveraine des tribunaux français compétents.

Si l'une des dispositions du présent règlement était invalidée, vous serez toujours soumis aux autres dispositions de ce règlement. Dans un tel cas, la disposition invalidée sera néanmoins appliquée dans la mesure où la loi le permet en tenant compte du contenu et de l'objectif de ce règlement.